

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

ARRETE N° 22694 / 2015

portant autorisation de création
d'une Association réputée étrangère dénommée :

« HINA »

(Hetsika Iraisana ho an'ny Ady amin'ny tsy fanjarian-tsakafo –
Harmonisation des Initiatives en Nutrition et sécurité Alimentaire –
Harmonised Initiative for Nutrition Action)

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n°60-133 du 3 octobre 1960 portant régime général des associations ;

Vu le décret n°60-383 du 5 octobre 1960 portant application de l'ordonnance n°60-133 du 3 octobre 1960 portant régime général des associations ;

Vu le décret n°63-436 du 11 Juillet 1963 soumettant au contrôle de l'Administration les associations, sociétés, collectivités privées qui reçoivent une subvention du budget d'une collectivité secondaire ;

Vu le décret n°2015-021 du 14 janvier 2015 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2015-030 du 25 janvier 2015 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2014-1725 du 12 novembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2014-289 du 13 mai 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu les pièces du dossier présenté,

ARRETE :

Article premier : Est autorisée la création de l'Association réputée étrangère dite « HINA » (Hetsika Iraisana ho an'ny Ady amin'ny tsy fanjarian-tsakafo – Harmonisation des Initiatives en Nutrition et sécurité Alimentaire – Harmonised Initiative for Nutrition Action) dont le siège social est fixé au Lot VF 36 Bis – Premier étage, Ankazotokana Ankorahotra Antananarivo.

Art.2- Le Directeur Provincial de l'Intérieur et de la Décentralisation d'Antananarivo et le Préfet de Police d'Antananarivo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Antananarivo, le 09 juillet 2015

Signé : MAHAFALY Solonandrasana Olivier

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE

Service des Groupements et des Associations

N° 203 MID/SG/DGAT/DAT/SGA/ARE

DESTINATAIRES

- PM (ATCR)
- MAE
- DPID Antananarivo
- Préfet de Police Antananarivo Renivohitra
- ASS. INTERESSEE
- Dossiers – Chrono - Archives

« POUR AMPLIATION CONFORME »

Antananarivo, le 16 JUL 2015

